



L'agriculture : Moteur de reprise économique du Canada
Mémoire en réponse à la consultation
prébudgétaire fédérale de 2021
Février 2021



Qui nous sommes :

La Fédération canadienne de l'agriculture (FCA) parle d'une voix unifiée au nom des agriculteurs canadiens et représente 200 000 familles d'agriculteurs d'un océan à l'autre. La FCA a été fondée en 1935 pour répondre au besoin des agriculteurs canadiens d'avoir une organisation qui parle d'une seule voix en leur nom. La FCA poursuit ses activités aujourd'hui comme organisation-cadre nationale financée par les agriculteurs et représentant des organisations agricoles à vocation générale dans les provinces, ainsi que des groupes de producteurs spécialisés à l'échelle nationale. La FCA s'attache à coordonner les efforts de ces organisations dont sont membres des producteurs agricoles partout au Canada dans le but d'élaborer et de promouvoir des politiques agricoles nationales afin que l'agriculture au Canada demeure profitable et concurrentielle et jouit de la stabilité nécessaire pour innover et s'adapter aux conditions changeantes sur la scène nationale et internationale.

Liste des recommandations clés :

Le lecteur trouvera ci-dessous les recommandations ciblées de la FCA pour stimuler la reprise économique, tirer profit des contributions du secteur agroalimentaire dans le domaine environnemental et renforcer la résilience dans l'entier système alimentaire au Canada. Cependant, la FCA souhaite souligner l'importance d'appliquer une perspective agricole à toutes les activités d'élaboration de politiques du gouvernement, puisque le fardeau réglementaire cumulatif et les conséquences imprévues continuent à saper le potentiel du secteur.

1. Assurer le relancement économique du Canada :

- a) **Améliorer le soutien au chapitre de la gestion des risques :** Que le gouvernement continue d'appuyer les améliorations proposées au programme Agri-stabilité et mette en œuvre des programmes en réponse aux dépopulations d'animaux qui sont nécessaires à cause de la fermeture d'usines de transformation.
- b) **Protéger l'infrastructure critique dans le secteur de l'alimentation :** Que le gouvernement investisse dans la construction d'un plus grand nombre d'installations de transformation des aliments au Canada, ce qui inclut la création d'un crédit d'impôt remboursable temporaire afin d'encourager les fabricants d'aliments et de boissons à maintenir leurs opérations et afin de favoriser la poursuite des investissements.

2. **Lancement d'une campagne « Achetez Canadien » :** Que le gouvernement réaffecte les fonds sous-utilisés du programme Agri-marketing pour lancer une campagne « Achetez Canadien » afin d'appuyer le secteur de la vente au détail au Canada et qu'il encourage les exportateurs à repérer et à exploiter les débouchés d'exportation clés. Que le gouvernement continue de collaborer avec les producteurs dans les secteurs de gestion de l'offre au Canada à des programmes qui atténueront les pertes découlant des accords commerciaux conclus récemment et entame des discussions pour évaluer les impacts de l'ACEUM.

3. Tirer parti des contributions de l'agriculture dans le domaine environnemental :

- a) **Créer de nouvelles sources de revenus dans le domaine environnemental :** Que le gouvernement fournisse un soutien pour faire en sorte que les programmes de crédits en vertu de la Norme sur les combustibles propres et du Programme fédéral de crédits

compensatoires pour les gaz à effet de serre soient mis en œuvre dès que possible. Ce soutien doit inclure des programmes de financement pour aider les agriculteurs à faire les investissements nécessaires pour participer à ces programmes de crédits dès qu'ils sont lancés. Il faut également prévoir du financement pour encourager la création de biens et services écologiques additionnels comme mesures de contrôle de l'érosion des sols et de gestion des inondations.

- b) Fournir de l'aide pour le séchage des grains et le chauffage des étables hébergeant le bétail :** Que le gouvernement étende la liste des combustibles agricoles admissibles aux termes de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* afin d'y inclure explicitement le gaz naturel, le propane ou un combustible prescrit ayant valeur marchande, tout en révisant la définition des machines agricoles admissibles afin d'inclure à cette exemption le séchage des grains et le chauffage des étables qui hébergent le bétail.
- c) Favoriser l'efficacité de la réglementation et la compétitivité :** Que le gouvernement fournisse un soutien pour s'assurer que l'Agence canadienne de l'eau qui sera créée sous peu inclut une unité désignée consacrée à l'agriculture pour assurer la coordination nécessaire avec les ministères et organismes responsables en ce qui concerne des questions comme la prévention des écoulements et la surveillance des données sur la qualité de l'eau aux fins de détection de la présence de produits antiparasitaires.

4. Accroître la résilience du système alimentaire au Canada :

- a) Investir dans une stratégie sur la main-d'œuvre et l'automatisation dans le secteur de l'agriculture :** Que le gouvernement investisse dans les secteurs prioritaires afin de réduire les postes vacants en faisant la promotion des carrières, en augmentant les possibilités de perfectionnement des compétences pour les travailleurs, en appuyant la formation/certification en gestion des ressources humaines et en soutenant la commercialisation de technologies d'économie de main-d'œuvre.
- b) Établir une stratégie sur l'infrastructure numérique rurale :** Que le gouvernement invite des intervenants clés à l'aider à atteindre des cibles claires à court terme en matière de connectivité et d'abordabilité de l'infrastructure numérique, afin de poser les assises d'un système dynamique d'accès Internet haute vitesse à long terme dans les régions rurales au Canada.
- c) Faciliter le transfert efficient et en douceur des fermes familiales :** Que le gouvernement modifie l'article 84.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour éliminer les facteurs qui découragent les petites entreprises familiales et fermes familiales à transférer leur entreprise à la prochaine génération.

1) Assurer le relancement économique du Canada

a) Améliorer le soutien au chapitre de la gestion des risques

Les coûts sans précédent et les pertes de revenus causées par la COVID-19, auxquels s'ajoutent de multiples années de perturbations sur des marchés étrangers clés, des problèmes dans le secteur des transports et une baisse des revenus nets de nombreuses entreprises agricoles canadiennes, auront des conséquences économiques à long terme dans l'entier secteur agroalimentaire au Canada. Alors que la pandémie de COVID continuera de perturber les chaînes d'approvisionnement et de réduire la demande dans les secteurs de détail et des services d'alimentation dans un avenir prévisible, le résultat final sera une diminution de la confiance nécessaire pour investir dans la croissance future, ce qui se traduira par des occasions manquées partout dans le secteur canadien de l'agroalimentaire.

Le Conseil consultatif en matière de croissance économique a reconnu le potentiel qu'offre le secteur en tant que moteur d'une croissance économique inclusive dans les différentes régions du Canada, mais le secteur a urgemment besoin de stabilité et d'outils pour réduire l'incertitude dans l'entière chaîne de valeur.

En 2013, le gouvernement a fortement affaibli le programme Agri-stabilité du Canada, conçu à l'origine pour protéger les agriculteurs contre les fortes baisses de revenus comme la perte de production, l'augmentation des coûts et les conditions sur les marchés. À cause de cet affaiblissement du programme, aujourd'hui, les agriculteurs sont exposés de façon indue à des risques qui échappent à leur contrôle.

La FCA était heureuse du fait qu'en novembre 2020, la ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire a déposé un ensemble concret de propositions afin que les producteurs bénéficient d'un soutien adéquat dans le cadre du programme Agri-stabilité et afin de créer un mécanisme qui rétablira la confiance dans ce programme. Les changements proposés permettent d'accroître le soutien auquel auront accès les producteurs qui en ont le plus besoin et qui font face à de sévères pertes de revenus, tout en réglant les iniquités de longue date dans les programmes qui en limitent l'utilité pour de nombreux producteurs.

Alors que les délibérations fédérales, provinciales et territoriales se poursuivent, la FCA recommande vivement que le financement approuvé à la suite de ces propositions soit accessible jusqu'à ce que les ministres fédérale, provinciaux et territoriaux de l'agriculture arrivent à un accord sur les améliorations qu'il convient d'apporter au programme Agri-stabilité.

En raison des perturbations que continue de créer la pandémie de COVID-19 dans la chaîne d'approvisionnement, de nombreux éleveurs de bétail au Canada continuent d'éprouver de l'incertitude quant à leur accès à des marchés de transformation cruciaux. Tandis qu'il s'agit absolument d'une mesure de dernier ressort, la mise à la réforme des animaux est une situation difficile pour les producteurs qui font face à la fermeture d'usines de transformation et qui est nécessaire là où les animaux ne peuvent pas être gardés pendant des périodes prolongées. Reconnaissant cette réalité, la FCA recommande la mise sur pied de programmes ciblés qui couvriraient la valeur des animaux éliminés suite à la fermeture d'usines de transformation ou suite à une réduction considérable de la capacité de traitement.

b) Protéger l'infrastructure critique dans le secteur de l'alimentation

La menace constante de perturbations dans le secteur de la transformation alimentaire continue de susciter de graves préoccupations chez les producteurs, puisque la saison des récoltes approche, et parce qu'ils font face à la possibilité d'une troisième vague d'éclotions de la COVID. Les transformateurs alimentaires et les cultivateurs-emballeurs au Canada continuent d'avoir à assumer des coûts prohibitifs pour créer des milieux de travail sécuritaires, en rénovant leurs installations, en achetant de l'équipement de protection individuelle (ÉPI) et en créant les éléments d'infrastructure connexes requis. Tandis que les transformateurs alimentaires ont bien accueilli les 77 millions de dollars investis dans le Fonds d'urgence pour la transformation, selon les estimations initiales de l'industrie, les coûts totaux des mesures d'ajustement à la COVID-19 s'élevaient à 817 millions de dollars, et l'énorme demande pour les fonds existants illustre le besoin continu de soutien financier.

En l'absence d'un soutien additionnel, des maillons critiques dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire au Canada font face à des coûts qui menacent la viabilité de leurs entreprises, tout en exposant la chaîne d'approvisionnement plus étendue à une incertitude immense. Pour protéger ces liens cruciaux de l'infrastructure alimentaire en prévision d'une troisième vague et de la saison de pointe pour la récolte de nombreux produits canadiens, la FCA recommande que, dans le prochain budget fédéral, le gouvernement adopte un crédit d'impôt temporaire remboursable afin que les fabricants d'aliments et de boissons puissent poursuivre leurs opérations et afin d'encourager la poursuite des investissements.

Outre ce soutien à prévoir pour les transformateurs alimentaires, la FCA recommande aussi que le prochain budget fédéral investisse dans des programmes qui assureront la construction de nouvelles installations de transformation alimentaire à différents endroits un peu partout au Canada, y compris des programmes d'ajout de valeur à la ferme. De tels investissements diversifieraient les marchés pour les producteurs à un moment où la chaîne d'approvisionnement mondiale fait face à beaucoup d'incertitude, tout en créant des emplois canadiens et tout en contribuant directement à la sécurité alimentaire de notre pays.

c) Lancer une campagne « Achetez Canadien »

Suite à la grave chute de la demande venant de l'industrie des services d'alimentation au Canada, les producteurs canadiens comptent de plus en plus sur le secteur de la vente au détail pour vendre leurs produits au Canada, tout en continuant à explorer la diversification des exportations, étant donné l'incertitude continue dans les chaînes mondiales d'approvisionnement agroalimentaire. Le volume accru d'achats dans le secteur de la vente au détail constituera une source essentielle de revenu et de certitude durant le long processus de rétablissement.

Par ailleurs, le Canada a accordé un accès considérable aux marchés des produits laitiers, de la volaille et des œufs dans les accords commerciaux qu'il a signés récemment. Alors que les importations de nourriture sont sur le point d'augmenter, il est essentiel que des programmes appropriés soient mis en place pour atténuer ces pertes et évaluer les impacts de l'ACUEM. La certitude qu'inspirerait l'augmentation du volume des ventes peut jouer un rôle clé en faisant du secteur agroalimentaire canadien l'un des principaux moteurs de la reprise économique du Canada.

Étant donné l'incertitude qui entoure les pratiques de développement des marchés internationaux, le gouvernement devrait également inviter des dirigeants des secteurs d'exportations clés à l'aider à décider des mesures qui pourraient être prises pour aider à rehausser la réputation du Canada comme producteur fiable de produits agroalimentaires sains et de qualité. Le gouvernement doit

également exclure les secteurs assujettis à la gestion de l'offre des négociations commerciales futures afin de soutenir complètement les aliments produits au Canada.

Pour que ces mesures soient mises en œuvre et aident à la relance économique du Canada, la FCA recommande que les mesures suivantes soient incluses dans le prochain budget fédéral :

- a) Utiliser les 25 millions de dollars réservés en vertu de la Politique alimentaire du Canada pour lancer immédiatement une vaste campagne de promotion « Achetez Canadien », tout en y réaffectant les fonds sous-utilisés du programme Agri-marketing; cette campagne ciblerait le secteur canadien de la vente au détail, tout en collaborant avec les exportateurs pour repérer et exploiter les possibilités d'exportation clés.
- b) Que le gouvernement continue de collaborer avec les producteurs dans les secteurs de gestion de l'offre au Canada à des programmes qui atténueront les pertes découlant des accords commerciaux conclus récemment et entame des discussions pour évaluer les impacts de l'ACEUM.

2) Tirer parti des contributions de l'agriculture dans le domaine environnemental

a) Créer des sources de revenus additionnelles dans le domaine environnemental :

Dans un proche avenir, ECCC permettra aux agriculteurs de générer des crédits en vertu du Système fédéral de crédits compensatoires pour les gaz à effet de serre (GES) et en vertu de la Norme sur les combustibles propres (NCP). Dans le cadre du Système de crédits compensatoires, la liste des types de projets prioritaires inclut déjà les activités agricoles d'augmentation du carbone organique dans le sol, de gestion du fumier d'élevage, de boisement et de reboisement et de compostage aérobie. Dans le contexte de la NCP, des crédits seront accordés pour la production de biogaz et l'adoption de véhicules électriques. La FCA recommande qu'une partie considérable du budget établi à cet égard soit allouée aux fins de mise en œuvre efficiente des programmes dès que possible.

Dans l'intervalle, il faut prévoir un soutien pour aider les entreprises agricoles à faire les investissements nécessaires afin de pouvoir adhérer à ces protocoles. Il faut notamment mettre sur pied des programmes gouvernementaux dans le but de partager les coûts initiaux d'introduction des activités de réduction des GES, comme la plantation de cultures de couverture, le pâturage en rotation, l'amélioration de la gestion de l'azote et l'adoption de technologies d'énergie propre. Cela assurera la conformité rapide à la NCP et aux protocoles de compensation du carbone après le lancement de ces initiatives, et assurera une réduction rapide des émissions, ce qui aidera le Canada à atteindre ses objectifs de 2030.

Il est crucial également que le budget finance des programmes qui encouragent la fourniture de biens et services écologiques (BSE) autres que la séquestration du carbone. Le contrôle de l'érosion des sols, la saine gestion des plaines inondables et la filtration des contaminants sont autant d'exemples de BSE fournis par l'infrastructure naturelle comme les terres humides. Pour évaluer leur valeur, il est essentiel de prendre en considération le prix de la construction de structures par l'homme qui fournissent des services similaires, comme les canaux de retenues des eaux de ruissellement et les installations de traitement de l'eau. Les mesures d'incitation à la préservation des milieux humides sur des terres privées sont une option sous-utilisée qui permettrait de prévenir des dépenses futures au chapitre de l'infrastructure. La FCA recommande que le gouvernement envisage la mise en œuvre à

l'échelle nationale de programmes régionaux comme les Services d'utilisation plus rationnelle des terres (ALUS) et tire parti de la recherche déjà menée par le Bureau d'assurance du Canada et la Table ronde canadienne sur les milieux humides.

b) Fournir de l'aide pour le séchage des grains et le chauffage des étables hébergeant le bétail

La *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* autorise actuellement l'exemption de certains combustibles utilisés dans des machines agricoles admissibles servant à la production dans le secteur de l'agriculture. Or, la définition des combustibles agricoles pouvant faire l'objet de cette exemption est étroite, et inclut uniquement l'essence et le mazout léger, excluant ainsi d'autres sources d'énergie importantes utilisées par les agriculteurs pour produire un vaste éventail de denrées agricoles. En outre, la définition de machinerie agricole admissible exclut explicitement l'équipement qui sert au chauffage ou au refroidissement d'un bâtiment ou d'une structure semblable. Ensemble, ces deux définitions très étroites se sont traduites par une très forte hausse des coûts et du fardeau financier en rapport avec le séchage des grains et le chauffage du bétail, deux activités essentielles pour la production de nourriture au Canada. Ces coûts supplémentaires n'ont aucunement réduit le besoin de combustibles parmi les agriculteurs et il est très rare que ces dépenses puissent être transférées au client.

La FCA recommande :

- a) Que le gouvernement étende la liste des combustibles agricoles admissibles aux termes de la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre* afin d'y inclure explicitement le gaz naturel, le propane ou un combustible prescrit ayant valeur marchande.
- b) Que le gouvernement révise la définition de machinerie agricole admissible afin d'y inclure les « biens qui servent au chauffage ou au refroidissement d'un bâtiment ou d'une structure semblable » afin d'exempter le séchage des grains et le chauffage des étables de bétail de la redevance sur les combustibles prévus dans la *Loi sur la tarification de la pollution causée par les gaz à effet de serre*.

c) Favoriser l'efficience de la réglementation et la compétitivité

Il faut fournir un financement suffisant au moment de la création imminente de l'Agence canadienne de l'eau (ACE) afin d'y inclure une unité spécialisée qui communiquera avec les agriculteurs après des incidents d'écoulement des eaux causés par des événements météorologiques extrêmes. Cette unité devrait être chargée de coordonner les efforts d'ECCC et du ministère des Pêches et Océans (MPO) pour aider les agriculteurs à gérer les impacts environnementaux causés par le changement climatique. Il faut accroître le soutien financier afin de garantir que les entreprises agricoles peuvent procéder aux rénovations nécessaires de l'infrastructure afin d'éviter de tels écoulements.

De plus, il faut prévoir des fonds pour que cette unité spécialisée puisse servir de dépôt centralisé de données régionales sur l'eau qui sont recueillies, gérées et diffusées uniformément partout au Canada. Cette mesure serait extrêmement utile, puisqu'elle aiderait à faire en sorte que les décisions nationales sur la gestion des parasites soient guidées par d'importants ensembles de données qui prennent en compte les variations géographiques dans les différentes provinces. Il est crucial que le financement de cet élément des opérations de l'ACE soit relié directement à l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), puisque les données générées auraient une incidence directe sur la qualité des décisions de réévaluation. Un projet pilote pourrait constituer un point de départ pragmatique pour donner l'impulsion nécessaire à cette initiative et pour produire des données qui serviront à prendre les décisions futures.

3) Accroître la résilience du système alimentaire au Canada

a) Investir dans une stratégie sur la main-d'œuvre et l'automatisation dans le secteur de l'agriculture

Grâce à l'abondance des terres et d'eau douce, au solide régime de réglementation et aux propriétaires d'entreprises innovateurs qui caractérisent notre pays, le secteur canadien de l'agroalimentaire est bien placé pour stimuler la relance économique du Canada. Mais en l'absence des effectifs requis et d'investissements dans des technologies d'économie de main-d'œuvre pour appuyer cette croissance, le secteur ne pourra participer à fond à cette reprise économique.

La pénurie de main-d'œuvre est un problème chronique et systémique qui nécessite une réponse tout aussi systématique. La FCA recommande que dans le prochain budget fédéral, le gouvernement investisse 3 millions de dollars pour assurer la résilience et la croissance du système alimentaire en dressant une stratégie sur la main-d'œuvre et l'automatisation.

S'appuyant sur les leçons apprises durant la crise de COVID-19, cette stratégie doit servir à établir des plans de travail à court, moyen et long terme pour garantir la prise de mesures à l'appui de la reprise économique du Canada. Cela inclurait des investissements dans des secteurs prioritaires pour réduire le nombre des emplois vacants, grâce à la promotion des carrières, de meilleures possibilités de perfectionnement des compétences pour les travailleurs, de la formation et de la certification en gestion des ressources humaines et des investissements stratégiques visant à soutenir la commercialisation de technologies d'économie de main-d'œuvre. Grâce à ces investissements, l'industrie alimentaire au Canada sera bien positionnée pour l'avenir, puisqu'elle disposera des compétences, de la main-d'œuvre et des technologies nécessaires, et on réduira l'incertitude et encouragera la croissance durant cette période critique de reprise économique.

La FCA estime que cela nécessite un investissement immédiat, correspondant à 100 millions de dollars par an, qui servira à créer un programme de perfectionnement des compétences et de formation dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire afin de répondre à la demande d'amélioration des compétences et de création de possibilités de carrière. Cet investissement devrait inclure également une campagne de sensibilisation s'adressant aux étudiants qui font des études en sciences, technologie, ingénierie et mathématiques, afin de les informer des carrières hautement spécialisées et bien rémunérées que l'on trouve partout dans le secteur agroalimentaire.

b) Accélérer stratégiquement les investissements dans la large bande dans les régions rurales

Au XXI^e siècle, l'agriculture est une industrie sophistiquée, axée sur l'innovation et à forte intensité technologique qui doit de plus en plus anticiper les demandes des consommateurs au pays et à l'étranger et y répondre. La large bande offre le potentiel de transformer le Canada rural. Aujourd'hui, la connectivité est toute aussi importante que les routes et les ponts pour assurer la durabilité des collectivités rurales et éloignées et est tout aussi essentielle à la réussite des institutions et organisations rurales. Or, l'écart numérique est toujours une réalité répandue dans le Canada rural, puisque les vitesses moyennes de l'accès à Internet y sont moins élevées que dans les centres urbains, que l'accès au Web y coûte plus cher et que la qualité de la transmission laisse à désirer dans de nombreuses régions. L'accès à Internet large bande est devenu un pilier essentiel pour garantir le dynamisme de l'industrie de l'agriculture et des communautés rurales partout au Canada.

La FCA soutient les efforts continus pour accélérer les mesures visant à assurer la connectivité de tous les Canadiens. Maintenant que le gouvernement prend des mesures pour connecter 98 % des Canadiens à Internet d'ici 2026, il y a une occasion unique de stimuler d'autres innovations dans l'industrie agroalimentaire au Canada en ciblant stratégiquement les investissements au cours des deux ou trois prochaines années et de se concentrer sur la mise en place de plus qu'une simple connectivité de base. La FCA recommande que le gouvernement du Canada se réunisse urgemment avec les fournisseurs clés de services de télécommunications, les représentants des collectivités rurales et les intervenants agricoles pour dresser une stratégie comportant des cibles claires en matière de connectivité et d'abordabilité afin de faire en sorte que l'infrastructure numérique, comprenant Internet et les services de téléphones cellulaires, contribue à créer une économie rurale durable et des collectivités rurales dynamiques au cours des prochaines décennies.

c) Faciliter le transfert efficace et en douceur des fermes familiales

Quatre-vingt-dix pour cent (98 %) des entreprises agricoles canadiennes appartiennent à des familles d'agriculteurs, qui les gèrent avec fierté. Les fermes canadiennes continuent de prendre de l'expansion et, souvent, sont une source de revenus pour de multiples ménages, et un nombre croissant de fermes se constituent en société à des fins fiscales et de planification de la succession. Dans un même temps, le coût des terres et des biens agricoles continue d'augmenter et les personnes qui souhaitent faire l'acquisition d'une ferme ont besoin de capital qui n'a jamais été aussi élevé. Une planification fiscale efficace est essentielle dans ce nouvel environnement, mais le Canada doit s'assurer que les familles agricoles disposent de la souplesse nécessaire pour assurer la viabilité financière de leur entreprise agricole familiale pour les générations futures.

Cependant, l'article 84.1 de la *Loi de l'impôt sur le revenu* continue d'ériger des obstacles au transfert efficace et en douceur des fermes familiales à la prochaine génération, en alourdissant le fardeau administratif et en limitant les options dont disposent les agriculteurs lorsqu'ils planifient leur succession. Alors que les agriculteurs canadiens ont en moyenne plus de 55 ans, il est prévu que des dizaines de milliards de dollars en biens agricoles changeront de mains au cours de la prochaine décennie, et ce fardeau administratif impose des coûts transactionnels indus et considérables au moment du transfert des fermes d'une génération à l'autre. En raison de ces coûts additionnels, l'article 84.1 désavantage les agriculteurs qui souhaitent garder la ferme dans la famille, mais favorise la vente des entreprises agricoles à des personnes qui n'en font pas partie, puisque dans de nombreux cas, il est nettement moins coûteux de vendre les fermes à des acheteurs venant de l'extérieur.

La FCA recommande que l'on modifie la *Loi de l'impôt sur le revenu* pour éliminer ce manque d'équilibre en définissant l'écart entre le prix de vente et le prix payé à l'origine pour l'entreprise comme un gain en capital, plutôt que comme un dividende, lorsqu'une petite entreprise ou une ferme familiale est transférée entre les membres d'une même famille. Le projet de loi d'initiative parlementaire C-208 propose des changements législatifs pour contrer ce déséquilibre et l'adoption des mesures de protection nécessaires à l'appui de ces dispositions, ainsi que des mesures de prévention pour éviter les difficultés financières.